

Drame de "Dropped" : la société de production placée sous statut de témoin assisté

vendredi 17 mars 2017, par [Thémis](#)

Le directeur de la société « Adventure Line » Productions et la société ALP en tant que personne morale, ont été placés, selon nos informations, sous le statut de « témoin assisté » par les trois juges d’instruction qui se rendront en Argentine dans quelques semaines.

Deux ans après le crash de deux hélicoptères à Villa Castelli (Argentine) lors du tournage du jeu « Dropped », le directeur de la société Adventure Line Productions et la société ALP en tant que personne morale, ont été placés, selon nos informations, sous le statut de « témoin assisté » par les trois juges d’instruction en charge de l’affaire au pôle accidents du tribunal de grande instance de Paris.

Le 9 mars 2015, le tournage de ce jeu d’aventure pour la chaîne TF1 a pris fin après le téléscopage en vol des deux hélicoptères affrétés pour l’émission. Le crash suivi d’un embrasement immédiat des deux appareils avait fait dix morts dont la navigatrice Florence Arthaud, la nageuse Camille Muffat et le boxeur Alexis Vastine mais aussi des techniciens et employés de la société ALP sans oublier les deux pilotes argentins. La société produit des émissions comme Koh Lanta ou encore Fort Boyard.

Les juges d’instruction parisiens ont aussi prévu de se rendre en Argentine sur les lieux de la tragédie fin avril début mai, selon nos informations, pour mieux comprendre l’enchaînement des faits et établir s’il y a eu des négligences. Les appareils, deux Ecureuils AS 350, décollant à quelques secondes d’intervalle ont eu « un cap conflictuel » selon le rapport très documenté d’enquête de l’aviation civile argentine. L’un des deux appareils s’approchant trop près de l’autre, ils se sont mutuellement coupés les pâles du rotor avant d’entamer une chute fatale de 82m.

Le rapport notait que les deux pilotes pourtant chevronnés « *n’ont réalisé aucune manoeuvre évasive ni défensive avant l’abordage ce qui permet de conclure à un problème de détection visuelle de l’autre aéronef de la part des pilotes* ». Les enquêteurs de l’aviation civile argentine argumentaient dans leur rapport que « la nécessité de réaliser des images a pu avoir amené les caméramen à influencer les pilotes ou qu’ils puissent les avoir distraits ».

Le manque de coordination au sol des deux appareils livrés à eux-mêmes en vol fait partie des pistes de négligence reprochées à la société ALP qui fait aussi l’objet d’une procédure pour faute inexcusable de l’employeur.

Source : leparisien.fr
Auteur : Jean-Marc Ducos
Date : 17 mars 2017

P.-S.

Source : leparisien.fr
Auteur : Jean-Marc Ducos
Date : 17 mars 2017
